Ecrit par Echo du Mardi le 29 mai 2020

Gard/Vaucluse : reprise progressive des activités nautiques sur le Rhône



Les préfets de Vaucluse et du Gard viennent de prendre un arrêté conjoint autorisant la navigation sur le Rhône. Cette décision permet à nouveau la navigation sur le fleuve pour les bateaux à passagers de type touristique, sans restauration ni couchage.

Ces activités doivent s'effectuer dans le respect des mesures de distanciation physique et de protection des passagers dont les transporteurs fluviaux de passagers doivent se porter garant. Dans le même temps, les deux préfets ont aussi autorisé les activités nautiques et la navigation des bateaux et engins de plaisance, qu'il s'agisse de bateaux de propriétaires privés ou de location, ainsi que de pêche.

L'ensemble de ces activités nautiques et de plaisance doit s'effectuer dans le respect des articles 1er et 7 du 11 mai 2020. A savoir : limite de 10 personnes à bords, pilote et équipage compris, dans le respect des

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 29 mai 2020

règles applicables au déplacement des personnes.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !